

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 16 décembre à 21 heures, le Conseil de la Communauté Entre Juine et Renarde, légalement convoqué le 10 novembre 2016, s'est réuni en Mairie de Mauchamps sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER.

ÉTAIENT PRESENTS : JM. Foucher, C. Bessot, S. Sechet, M. Dubois, M. Dorizon, C. Bilien, J. Cabot, V. Perchet, R. Longeon, M-H. Jolivet, P. De Luca, F. Pigeon, E. Dailly, E. Colinet, C. Voisin, F. Hélie, C. Damon, D. Bougraud, A. Dognon, M. Dumont, H. Treton, C. Dubois, C. Gourin, P. Le Floch, A. Touzet, C. Lempereur, A. Brisse, J. Dusseaux, M. Huteau

POUVOIRS : M. D. Meunier à Mme Dailly ; Mme Borde à M. Colinet, Mme Bouffeny à M. Voisin, M. Herry à M. Dorizon, M. Brisse à M. Gourin, Mme Chardenoux à Mme Dubois, Mme Ruas à Mme Bougraud, M. Ishaq à Mme Damon

EXCUSES : M. Fleury, P. Cormon, F. Maquennehan, M. Germain, N. Belkaïd, D. Pelletier, C. Roch,

SECRETAIRE DE SEANCE : C. Dubois

CONTRAT DE RURALITE POUR LE TERRITOIRE D'ENTRE JUINE ET RENARDE

M. TOUZET présente le rapport

L'Etat, représenté par la préfète de l'Essonne, *Madame Josiane CHEVALIER*

Et

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, représentée par son Président, *Monsieur Jean-Marc FOUCHER*

Et

Le conseil régional de, représenté(s) par,

Le conseil départemental de, représenté(s) par,

Le syndicat mixte/ l'association/le GIP du Pays de..... représenté(s) par,

Ainsi que :

Tout autre acteur co-contractant du contrat au titre de sa participation (financière et/ou en ingénierie ou contribution) à un ou plusieurs volets : Corps consulaires, syndicat mixte, établissements et opérateurs publics, bailleurs sociaux, associations, etc.,

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) est située dans la partie sud du département de l'Essonne. Elle réunit 16 communes (Auvers-St-Georges, Boissy-le-Cutté, Boissy-sous-St-Yon, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Chauffour-les-Etréchy, Etréchy, Janville-sur-Juine, Lardy, Mauchamps, St-Sulpice-de-Favières, St-Yon, Souzy-la-Briche, Torfou, Villeconin et Villeneuve-sur-Auvers), pour une population d'un peu plus de 27 000 habitants. Son territoire constitue un espace à dominante rurale, au contact de secteurs plus urbanisés au sud et au nord. La Communauté de communes est ainsi sous l'influence du pôle d'Etampes, et à un degré moindre, sous celle des pôles de Dourdan et d'Arpajon. Les échanges avec ces territoires sont nombreux, aussi bien pour le travail que pour le loisir et les achats commerciaux.

La CCEJR est un territoire dynamique qui connaît toutefois un vieillissement de sa population. Ce dynamisme s'est traduit par un accroissement démographique, lié pour partie à l'évolution positive du solde naturel.

La CCEJR est un espace à dominante résidentielle. Les ménages vivants sur le territoire communautaire sont en grande majorité propriétaires de leur logement. De nombreux actifs habitant le territoire travaillent dans les pôles d'emplois périphériques, principalement au nord du département (à l'origine de nombreuses migrations liées au travail, qui dépendent fortement de la qualité de l'offre de transport). Le ratio emploi-habitant est très insuffisant sur le territoire. La commune de Lardy fait exception grâce à la présence du pôle industriel de Renault.

Deux sites du territoire ont un fort potentiel touristique : le domaine de Chamarande – propriété du Conseil Départemental – et le bourg et l'église de Saint-Sulpice-de-Favières, classée au titre des monuments historiques. Les vallées de la Juine et de la Renarde sont par ailleurs des sites classés pour leurs qualités paysagères, écologiques, culturelles et architecturales. La grande variété de paysages et d'espaces naturels sont enfin des potentiels pour le développement d'activités liées au tourisme vert.

L'offre sportive du territoire est à la fois constituée d'une densité d'équipements sportifs de proximité globalement satisfaisante, ainsi que de la présence de nombreuses associations sportives. Néanmoins, peu d'équipements sportifs sont à rayonnement supra communal.

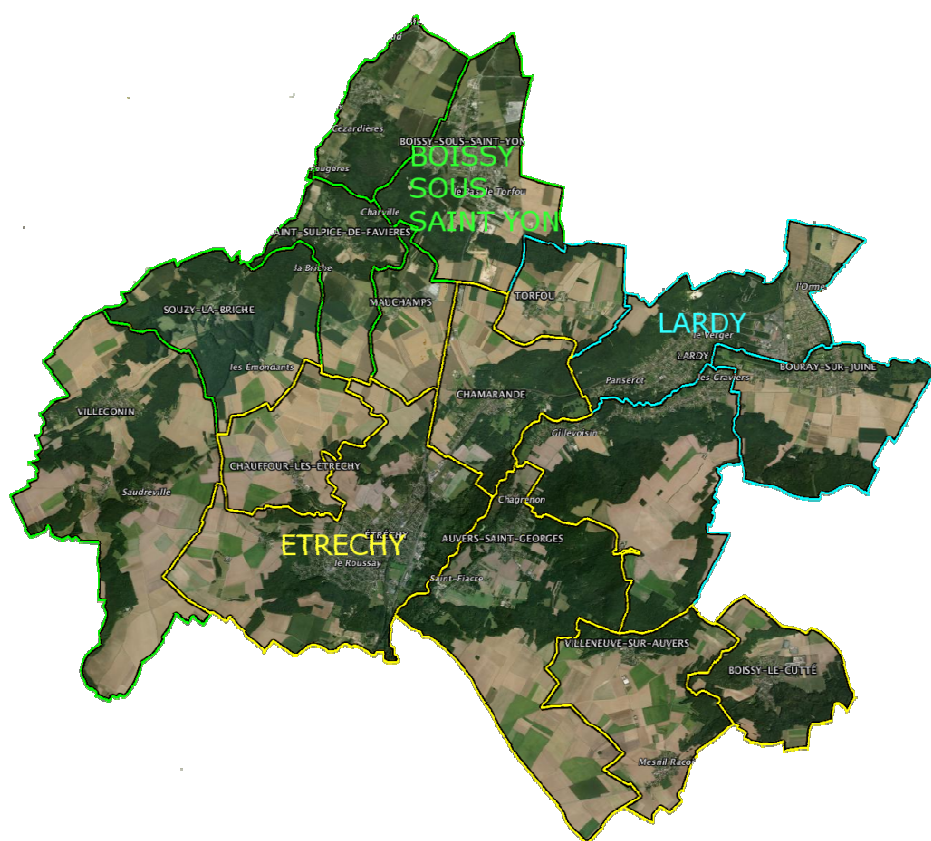
B) Les enjeux du territoire

L'extension récente du périmètre de la Communauté de communes - avec l'ajout des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et St-Yon en janvier 2016 - a mené à une augmentation de la population de +61 %, et a bouleversé les équilibres antérieurs du territoire. 3 pôles structurants, qui traduisent les « bassins de vie » de la CCEJR émergent désormais au lieu d'un seul auparavant (Boissy-sous-St-Yon et Lardy s'ajoutant à Etréchy, voir Figure 1).

Le rétablissement des équilibres au niveau de l'offre en services de proximité de ces 3 pôles structurants est donc un enjeu important du territoire.

Le territoire de la CCEJR est desservi par la ligne C du RER (4 gares), et est structuré par un réseau de voiries nationales et départementales orientées principalement dans un axe nord/sud, avec une **quasi-inexistence de transports transversaux**. La RN20 constitue une rupture sur le territoire, tant d'un point de vue paysager qu'en termes de fonctionnement (trois points de franchissement).

L'offre de services et d'équipements est globalement satisfaisante sur le territoire, tant dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de l'accueil des personnes âgées que de la culture. Il apparaît néanmoins une **sous-représentation des services publics administratifs** (qui sont souvent limités aux seules mairies), et une **aggravation croissante de la situation concernant la couverture médicale** (arrêt d'activité de praticiens locaux, incertitudes pesant sur l'offre hospitalière environnante).



Populations

Pôle Etréchy : 10777 hab.

Pôle Lardy : 9910 hab.

Pôle Boissy-ss-St-Yon : 6341 hab.

Figure 1. Les 3 pôles de la CCEJR

En termes d'activités économiques, le territoire de la CCEJR connaît des **difficultés croissantes de maintien des commerces de proximité**. Le tissu économique du territoire est peu développé par rapport au reste du département ; l'**insuffisance dans l'offre d'emplois résidentiels** oriente ainsi les travailleurs vers des pôles d'emplois extérieurs qui dépendent par ailleurs fortement de la qualité de l'offre de transport. L'accueil d'entreprises à forte valeur ajoutée permettrait d'améliorer l'équilibre habitat-emploi et de limiter les difficultés liées aux migrations quotidiennes.

Enfin, la CCEJR doit faire face à un **accès difficile aux bassins d'apprentissage** environnants (difficultés liées au transport, à la saturation des équipements existants...).

A noter : Les enjeux du territoire sont repris de manière plus détaillée dans les fiches thématiques en annexe.

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

L'émergence sur le territoire de 3 pôles structurants au lieu d'un seul auparavant, a amené les élus communautaires à s'engager dans la définition d'un projet de territoire, décliné en une séquence « opérationnelle » (2017-2020) et une séquence « prospective » (2020-2026).

Les PLU des communes de Mauchamps et de Chamarande ont prévu l'ouverture à l'urbanisation sur le plateau de part et d'autre de l'échangeur sur la RN20, pour l'accueil d'activités de logistique, en complément à la base d'Intermarché.

Le soutien actif de la CCEJR au PACTE sud Essonne a permis de déboucher sur une mise en réseau des entrepreneurs locaux, sur la mise en œuvre d'une politique volontariste en direction des entreprises (organisation de job dating, salons de l'emploi, développement de supports promotionnels du territoire, bourse de locaux, etc), sans omettre le développement autour du tourisme et la diversification d'activités agricoles (filière bois, chanvre, etc).

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires

Accès aux services et aux soins,
Revitalisation des bourgs-centres,
Attractivité du territoire,
Mobilités,
Transition écologique,
Cohésion sociale.

Ces objectifs sont présentés dans les fiches thématiques en annexe. Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** y sont également proposées.

Ces objectifs et actions sont récapitulés de manière synthétique dans le tableau suivant :

Thématique 1 : Accès aux services et aux soins		
Objectifs stratégique	Objectifs opérationnels	Actions
- Permettre un accès facile aux services et aux soins à l'ensemble de la population du territoire	- Maintenir ou augmenter l'offre de structures de santé et le nombre de praticiens - Centraliser l'offre de services administratifs	1-1 Réaliser une étude concernant la création de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) 1-2 Créer 3 Maisons de santé pluriprofessionnelles

		1-3 Créer 3 maisons de services au public (MSAP) 1-4 Aménager un cabinet médical à Janville sur Juine
Thématique 2 : Revitalisation des bourgs-centres		
Objectifs stratégique	Objectifs opérationnels	Actions
- Favoriser l'adéquation de l'offre de logements aux besoins de la population dans les bourgs centre - Soutenir le commerce de proximité dans les bourgs centre	- Rénover l'habitat ancien - Mettre en valeur les commerces existants - Identifier les besoins en termes de commerces et services.	2-1 Réaliser un diagnostic de l'habitat dans les bourgs centres 2-2 Mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Revitalisation Rurale » 2-3 Améliorer la « visibilité » des commerces de proximité 2-4 Inciter à la structuration associative du réseau économique 2-5 Créer un schéma d'aménagement commercial 2-6 Conseiller les commerçants sur la sécurisation de leur commerce
Thématique 3 : Attractivité du territoire		
Objectifs stratégique	Objectifs opérationnels	Actions
- Améliorer l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire - Définir une signature identitaire du territoire basée sur la pratique de l'équitation - Favoriser le développement du tourisme	- Augmenter les capacités d'accueil des entreprises sur le territoire - Améliorer la qualité des zones d'activité - Compléter l'offre de loisirs - Valoriser le patrimoine culturel et historique du territoire	3-1 Réaliser une étude concernant l'identité économique du territoire 3-2 Réaliser un l'aménagement économique de la gare de Lardy 3-3 Réaliser un aménagement économique des gares 3-4 Requalifier et aider au développement des zones d'activités du territoire 3-5 Mettre à disposition de locaux pour y accueillir des activités sous statut libéral à Bouray-sur-Juine 3-6 Développer une signature identitaire du territoire basée sur la pratique de l'équitation 3-7 Densifier le maillage de chemins de randonnée 3-8 Construire un bassin de natation (bassin d'apprentissage) 3-9 Construire des locaux pour l'école de musique de Boissy-sous-Saint-Yon 3-10 Créer ou rénover des équipements de sport et de loisirs de proximité 3-11 Rénover le patrimoine culturel et historique du territoire (Parc Boussard de Lardy)
Thématique 4 : Mobilités		

Objectifs stratégique	Objectifs opérationnels	Actions
- Augmenter la part modale liée aux mobilités douces - Permettre la mobilité de tous	- Densifier le maillage de liaisons douces - Renforcer les dessertes de transport en commun - Améliorer l'accès des services aux PMR - Offrir un service de Transport à la Demande	4-1 Réaliser un Schéma Directeur sur la CCEJR 4-2 Créer des liaisons douces (marche, vélo) et PMR 4-3 Créer des dessertes supplémentaires de transports en commun 4-4 Développer les modes de transport alternatifs 4-5 Soutenir les actions communales inscrites dans les Agendas d'Accessibilité Programmée 4-6 Réaménagement du pôle Gare de Bouray
Thématique 5 : Transition écologique		
Objectifs stratégique	Objectifs opérationnels	Actions
- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments (en particulier bâtiments publics)	- Améliorer la connaissance sur les performances énergétiques des bâtiments du territoire - Mettre en évidence les potentiels d'économies d'énergie des bâtiments - Identifier le montant des investissements nécessaires pour valoriser les bâtiments publics, afin d'impulser des travaux de rénovation - Sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie - Inciter les habitants au passage à l'acte en matière d'amélioration de la performance thermique des logements	5-1 Réaliser les diagnostics énergétiques des bâtiments publics 5-2 Réaliser des travaux de rénovation des bâtiments publics 5-3 Construire des bâtiments publics performants 5-4 Organiser des événements dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales (forum énergie...). 5-5 Développer un éclairage public plus respectueux de l'environnement
Thématique 6 : Cohésion sociale		
Objectifs stratégique	Objectifs opérationnels	Actions
- Améliorer l'offre en services d'accueil de l'enfant sur le territoire, en maintenant un équilibre au niveau des 3 pôles structurants	- Compléter l'offre de service d'accueil collectif du jeune enfant (0-3 ans) - Augmenter les capacités d'accueil des centres de loisir et de l'accueil périscolaire, en cohérence avec le besoin - Proposer l'accueil d'enfants dans des locaux de qualité - Accroître et élargir l'offre de service auprès des adolescents	6-1 Aménager et construire 3 centres de loisirs 6-2 Construire 2 structures d'accueil collectif du petit enfant 6-3 Créer une maison des associations à Boissy-sous-Saint-Yon 6-4 Organiser des événements en direction des 12-18 ans et renforcer les actions existantes 6-5 Créer un ensemble musical intercommunal

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage (COPIL)** réunit les porteurs du contrat et y associe les partenaires. Son rôle est d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Sa composition est la suivante :

Représentants de l'Etat

Collège des représentants des collectivités territoriales et EPCI :

Représentants de la Région

Représentants du Département

Représentants de la CCEJR : Président, Vice-présidents et Maires concernés

Collège des autres Etablissements Publics

Représentant du PNR du Gâtinais Français

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne

Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ile de France

Collège des acteurs de la société civile

Représentant des commerçants

Représentant des entrepreneurs

Représentant des associations sportives et culturelles

Selon les thématiques abordées, d'autres partenaires pourront également être invités aux réunions de pilotage (ADEME, CAF, bailleurs sociaux...)

Ce comité de pilotage se réunira tous les trimestres.

B) L'ingénierie mobilisée

L'équipe projet intercommunale est composée :

du Président de la CCEJR

de la Vice Présidente déléguée au Développement économique et à l'Enfance / Jeunesse

des Vice-présidents délégués à l'Aménagement du territoire et à la Sécurité, aux Travaux, et aux Finances

du Directeur Général des Services

de la Directrice Générale Adjointe

de la Chef comptable

du Directeur des Services Techniques

de la Chargée de Mission Développement des Territoires

Des comités techniques, dont la composition sera à définir selon les thématiques, seront par ailleurs mis en place pour la mise en œuvre des actions.

· L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi (*rôle des sous-préfectures, services déconcentrés, agences...*) ;

· Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (*signataire ou non*).

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Les habitants et acteurs de la société civile seront associés au processus d'élaboration et de suivi des actions du contrat selon diverses modalités :

La composition du comité de pilotage (voir § III.A.) prévoit la concertation avec les « corps intermédiaires » (commerçants, entrepreneurs, associations), dont les représentants sont réunis au sein d'un collège.

Des acteurs de la société civile pourront également participer dans le cadre des comités techniques (par exemple représentants des centres équestres pour le projet de développement d'une signature identitaire du territoire basée sur la pratique de l'équitation).

Enfin, des réunions publiques permettront l'information et la consultation de l'ensemble des habitants, à des étapes clés de l'avancement du projet. L'information des citoyens sera complétée grâce à l'utilisation de supports de communication variés : journal de l'intercommunalité et outils numériques.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI) Modification du contrat

A fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification de périmètre ou de prise de compétences de la CCEJR, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le à

Signataires (nom, fonction/titre)

Annexe 1 : fiches thématiques constitutives du plan d'actions

Chaque fiche, à compléter ultérieurement, est constituée :

d'un diagnostic du territoire au regard de la thématique concernée, et des enjeux associés,

d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs traduisant les résultats attendus pour 2020 au regard des enjeux décrits précédemment,

d'actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, dont la description comprend :

un identifiant et un intitulé

une description succincte quant à sa mise en œuvre

le(s) pilote(s) pour cette action, ainsi que la liste des partenaires (signataires du contrat et partenaires non signataires mais responsables, concernés)

- le calendrier prévisionnel de réalisation.

Les données de diagnostic sont issues de différentes sources :

Données de l'INSEE

[DIAG CCEJR, 2013] Conseil Général de l'Essonne, Diagnostic territorial partagé de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, Avril 2013, 64p.

[DIAG Etréchy, 2016] Commune d'Etréchy, Diagnostic territorial Agenda 21, Novembre 2016, 104p.

[RA SEJ, 2015] CCEJR, Rapport d'activité 2015 du service Enfance Jeunesse

Thématique 1 – ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

Diagnostic et Enjeux du territoire :

Les aspects concernant les services liés à l'enfance et aux loisirs sont développés dans les fiches « Cohésion sociale » et « Attractivité du territoire ».

En termes d'**accès aux soins**, la densité des médecins généralistes est inférieure à celle de l'Essonne. De manière plus marquante encore, il y a très peu de spécialistes sur le territoire de la CCEJR ; il n'y a en particulier pas de gynécologues, ophtalmologues, pédiatres et psychiatres. La quasi-totalité de l'offre médicale et paramédicale est centralisée sur les 3 communes principales (Etréchy, Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon) (la totalité des laboratoires d'analyse médicale, les trois quarts des pharmacies, 85% des médecins généralistes et des masseurs kinésithérapeutes...). Le territoire dispose d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'une capacité de 100 lits¹ et d'un centre de PMI (Protection Maternelle et Infantile), tous deux situés à Etréchy.

En termes d'**accès aux services** (prestations sociales, prestations d'accès à l'emploi, transports, énergie, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux...), la majorité de l'offre est elle aussi concentrée dans les 3 villes principales.

Objectifs :

Objectifs stratégiques : Permettre un accès facile aux services et aux soins à l'ensemble de la population du territoire

Objectifs opérationnels :

Maintenir ou augmenter l'offre de structures de santé et le nombre de praticiens

Centraliser l'offre de services « administratifs »

Actions concrètes et opérationnelles :

Action 1-1 : Réaliser une étude concernant la création de Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)	
Descriptif	La réalisation de cette étude sera faite selon une démarche équivalente à celle réalisée sur le territoire de la Communauté de Commune du Val d'Essonne, en lien avec l'ARS. En parallèle, un travail d'animation sera réalisé à destination des professionnels de santé, afin de les mobiliser autour d'un projet de santé.
Pilote(s), partenaires	ARS
Calendrier prévisionnel de réalisation	2018

Action 1-2 : Créer 3 Maisons de santé pluri-professionnelles	
Descriptif	Cette action est conditionnée par le résultat de l'action 1-1, aussi bien en ce qui concerne le choix des sites de création que l'adhésion des professionnels de santé autour d'un projet.
Pilote(s), partenaires	ARS, Fédération des Maisons de Santé, CD91

¹ 88 lits en hébergement permanent, 2 lits en hébergement temporaire et 10 places en accueil de jour Alzheimer.

Calendrier prévisionnel de réalisation	2ème contrat de ruralité
--	--------------------------

Action 1-3 Créer 3 maisons de services au public (MSAP)	
Descriptif	Un projet de MSAP à Boissy-sous-Saint-Yon (pôle 3) est en cours de finalisation : les travaux vont démarrer pour une ouverture au public au 1 ^{er} avril 2017. Une étude interne permettra de définir les sites de création de deux MSAP supplémentaires dans les autres pôles de centralité.
Pilote(s), partenaires	Commune de Boissy-sous-Saint-Yon, Pôle emploi, Caisse Nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Assurance Maladie), Caisse nationale d'assurance vieillesse (Assurance Retraite), Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)...
Calendrier prévisionnel de réalisation	Création de la MSAP à Boissy-sous-Saint-Yon : 2017 Démarrage de l'étude : 2017 Création des 2 MSAP supplémentaires : le calendrier dépendra des résultats de l'étude préalable

Action 1-4 : Aménager un cabinet médical pluridisciplinaire à Janville sur Juine	
Descriptif	A renseigner
Pilote(s), partenaires	
Calendrier prévisionnel de réalisation	

Thématique 2 – REVITALISATION DES BOURGS CENTRES

Enjeux du territoire :

Pour rappel, les 3 bourgs centres du territoire sont Etréchy, Lardy et Boissy-sous-Saint-Yon.

Sur le territoire, le parc de logements est essentiellement composé de propriétaires privés (75 à 80 %) et minoritairement de locataires privés (environ 15%). Du fait de l'importance des maisons individuelles, les logements composés de 4 pièces et plus sont largement majoritaires (environ 75%). Les ménages sont cependant principalement composés de 1 à 2 personnes ; un nombre important de logements sont ainsi en situation de sous-occupation. La part des logements vacants est plutôt faible (4-5%), mais en légère progression.

A l'image de nombreux territoires ruraux, la CCEJR connaît par ailleurs des difficultés croissantes de maintien des commerces de proximité. La fermeture de l'Intermarché de Janville-sur-Juine en 2015 en est un exemple récent.

Objectifs :

Objectifs stratégiques :

Favoriser l'adéquation de l'offre de logements aux besoins de la population dans les bourgs centre,

Soutenir le commerce de proximité dans les bourgs centre.

Objectifs opérationnels :

Rénover l'habitat ancien,

Mettre en valeur les commerces existants,
Identifier les besoins en termes de commerces et services.

Actions concrètes et opérationnelles :

Action 2-1 : Réaliser un diagnostic de l'habitat dans les bourgs centres	
Descriptif	Ce diagnostic recensera les dysfonctionnements sur le périmètre choisi (bourgs centres), notamment en matière de maîtrise des loyers, d'habitats indignes et dégradés, d'adaptation au handicap et au vieillissement, d'énergie et précarité énergétique, et de requalification des quartiers anciens
Pilote(s), partenaires	ANAH, Etat
Calendrier prévisionnel de réalisation	2018

Action 2-2 : Mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Revitalisation Rurale »	
Descriptif	Suite au diagnostic préalable (action 2-1), une étude sera réalisée, visant à préconiser des solutions aux dysfonctionnements identifiés. L'OPAH sera ensuite matérialisée par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la CCEJR, puis mise en place selon les termes fixés par la convention.
Pilote(s), partenaires	ANAH, Etat, Bailleurs sociaux
Calendrier prévisionnel de réalisation	2019

Action 2-3 : Améliorer la « visibilité » des commerces de proximité	
Descriptif	Cette action sera déclinée par - l'implémentation d'un portail internet local des commerces de proximité, - l'édition d'un annuaire des commerces de proximité
Pilote(s), partenaires	Pilote : CCEJR ; Partenaires : CCI, CCA
Calendrier prévisionnel de réalisation	2017

Action 2-4 : Inciter à la structuration associative du réseau économique	
Descriptif	Tous les niveaux du réseau économique sont visés : TPE, artisans, commerçants... En particulier, un soutien sera apporté aux groupements de commerçants et artisans dans leurs actions de communication
Pilote(s), partenaires	Pilote : CCEJR
Calendrier prévisionnel de réalisation	2017

Action 2-5 : Créer un schéma d'aménagement commercial	
Descriptif	Le schéma d'aménagement commercial sera réalisé après identification préalable des métiers nécessaires à un bon équilibre

	du commerce de centre ville.
Pilote(s), partenaires	Communes concernées
Calendrier prévisionnel de réalisation	Selon initiatives communales

Action 2-6 : Conseiller les commerçants sur la sécurisation de leur commerce	
Descriptif	La Police Municipale Intercommunale conseillera les commerçants quant à l'aménagement de leurs commerces.
Pilote(s), partenaires	CCI, Gendarmerie
Calendrier prévisionnel de réalisation	2017

Des actions proposées dans le cadre d'autres thématiques peuvent également répondre à la revitalisation des bourgs centres. Voir par exemple **Action 3-2 : Réaliser un aménagement économique des gares**, notamment pour les gares d'Etréchy et de Lardy.

Thématique 3 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Diagnostic et Enjeux du territoire :

Le territoire de la CCEJR est concerné par deux enjeux principaux, concernant son attractivité :

- d'une part, le développement de son attractivité économique,
- d'autre part, l'amélioration de son attractivité en termes d'offre d'activités de loisirs.

En termes d'**activités économiques**, la CCEJR a un tissu économique peu développé par rapport à l'Essonne (indice de concentration de l'emploi de 0,55 contre 0,79 en 2013). Les entreprises sont fortement concentrées sur les 3 communes d'Etréchy (pour 25% d'entre elles), Lardy (17%) et Boissy-sous-Saint-Yon (16%), qui concentrent à elles seules près de 60% des établissements. Les activités de commerces, transports et services sont sous représentées par rapport aux données départementales et régionales, au profit des activités de construction. Enfin, la part des très petites entreprises (TPE), particulièrement sensibles aux effets de la crise, est très importante (plus de 95 %).

Bien que l'agriculture et le tourisme soient des éléments importants du territoire, qu'il pourrait être envisagé de développer, ce ne sont pas les secteurs qui sont le plus pourvoyeurs d'emploi.

En termes d'**activités de loisirs**, le territoire est fortement pourvu en structures privées liées à l'activité équestre (Centre équestre de la Juine à Janville-sur-Juine, Ecurie de Dressage M.P.S. à Villeconin, Centre équestre La Courbette à Boissy-sous-Saint-Yon, Ecuries de Lardy, Ecuries du Val des Bruyères à Bouray-sur-Juine, Centre équestre du Bois Moret à Auvers-Saint-Georges, Haras de Fontaineliveau à Etréchy...). En revanche, le maillage des chemins de randonnée pédestre et équestre est à compléter sur le territoire.

Par ailleurs, il n'existe aucun bassin de natation sur le territoire de la CCEJR. La demande des habitants est pourtant grande. Par exemple, lors de la consultation des habitants d'Etréchy - menée dans le cadre du diagnostic pour son Agenda 21-, à la question « Quels lieux / services / événements vous sembleraient nécessaires à Etréchy ? », plus d'un quart ont ainsi évoqué une piscine.

Le territoire dispose de deux conservatoires de musique et de danse, à Etréchy (pôle 1) et Lardy (pôle 2), et d'une école de musique à Boissy-sous-Saint-Yon. Les activités de cette école de musique sont exercées dans des locaux inadaptés.

Objectifs :

Objectifs stratégiques :

Améliorer l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire

Définir une signature identitaire du territoire basée sur la pratique de l'équitation

Favoriser le développement du tourisme

Objectifs opérationnels :

Augmenter les capacités d'accueil des entreprises sur le territoire

Améliorer la qualité des zones d'activité

Compléter l'offre d'activités de loisirs

Valoriser le patrimoine culturel et historique du territoire

Actions concrètes et opérationnelles :

Action 3-1 : Réaliser une étude concernant l'identité économique du territoire	
Descriptif	L'étude visera à identifier les besoins en termes de développement économique, les marqueurs économiques à donner au territoire et le public concerné, les surfaces et sites potentiels de développement concernés, les freins à lever et les moyens à mettre en œuvre (par exemple en termes de prospection ou d'acquisitions foncières) pour y parvenir.
Pilote(s), partenaires	CCEJR, CCI, CMA
Calendrier prévisionnel de réalisation	2017

Action 3-2 : Réaliser un aménagement économique de la gare de Bouray à Lardy	
Descriptif	La commune envisage la restauration d'une ancienne halle SNCF située face à la gare de Bouray en vue d'accueillir des activités du secteur tertiaire : commerces, plateforme de télétravail / co-working.
Pilote(s), partenaires	Commune de Lardy
Calendrier prévisionnel de réalisation	Etudes : 2017 Travaux : 2018

Action 3-3 : Réaliser l'aménagement économique des autres gares du territoire	
Descriptif	L'objectif est d'implanter des lieux de vie au niveau de l'ensemble des gares du territoire (Installation de commerces et services : stands de vente, dépôts de pressing, locaux de télétravail...) Suite à l'aménagement de la gare de Lardy (action 3-2), un retour d'expérience permettra la mise en œuvre de démarches similaires au niveau des 3 autres gares du territoire (Etréchy, Chamarande, Bouray-sur-Juine).
Pilote(s), partenaires	Région, CD91, SNCF, Chambre d'agriculture
Calendrier prévisionnel	2018

de réalisation	
----------------	--

Action 3-4 : Requalifier et aider au développement des zones d'activité du territoire

Descriptif	Cette action concerne : - la mise en œuvre d'une signalétique commune, - la réalisation d'études concernant l'amélioration et la sécurisation de l'accès à ces zones, - l'aménagement numérique des zones d'activité.
Pilote(s), partenaires	Gendarmerie, Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Numérique », DIRECCTE (FISAC)
Calendrier prévisionnel de réalisation	2017-2018

Action 3-5 : Mettre à disposition de locaux pour y accueillir des activités sous statut libéral à Bouray-sur-Juine

Descriptif	A renseigner
Pilote(s), partenaires	
Calendrier prévisionnel de réalisation	

Action 3-6 : Développer une signature identitaire du territoire basée sur la pratique de l'équitation

Descriptif	Cette action concerne à la fois : - l'implantation d'un « Centre départemental équestre » (équipement mis à disposition pour l'hébergement d'événements supra-communaux) - et la création d'une synergie autour du projet entre l'ensemble des acteurs du territoire concernés : aussi bien centres équestres qu'établissements d'hôtellerie et de restauration.
Pilote(s), partenaires	Fédération Française d'Equitation
Calendrier prévisionnel de réalisation	2020

Action 3-7 : Densifier le maillage de chemins de randonnée

Descriptif	Pour compléter l'action 3-5 concernant le développement d'une signature identitaire du territoire basée sur la pratique de l'équitation, cette action aura pour objectif de recenser les chemins de randonnée pédestre et équestre, et de créer des chemins supplémentaires pour densifier le maillage existant.
Pilote(s), partenaires	PNR, CD91
Calendrier prévisionnel de réalisation	2018-2020

Action 3-8 : Construire un bassin de natation

Descriptif	
Pilote(s), partenaires	CD91
Calendrier prévisionnel	2020

de réalisation	
----------------	--

Action 3-9 : Construire des locaux pour l'école de musique de Boissy-sous-Saint-Yon	
Descriptif	
Pilote(s), partenaires	CCEJR
Calendrier prévisionnel de réalisation	2019-2020

Action 3-10 : Créer ou rénover des équipements de sport et de loisirs de proximité	
Descriptif	- Rénovation / aménagement / réhabilitation de complexes sportifs (Boissy-sous-Saint-Yon, Lardy) - Aménagement du Stade à Etréchy - Réfection du COSEC à Etréchy - Création d'un terrain multisports à Etréchy - Création d'un city-park à Lardy - Création et aménagement d'aires de jeux pour enfants (Etréchy, Janville sur Juine) - Création d'une bibliothèque à Boissy-sous-Saint-Yon
Pilote(s), partenaires	Communes concernées, CCEJR selon prise de compétence, clubs sportifs (ASLJL Amicale Sports Loisirs Janville Lardy, ...)
Calendrier prévisionnel de réalisation	- Aménagements des espaces sportifs extérieurs du complexe sportif Cornuel à Lardy : 2017 - Réhabilitation du complexe sportif Panserot à Lardy (1ère phase : création de deux terrains de grands jeux éclairés en gazon synthétique et remplacement de ceux engazonnés) : 2017 - Rénovation du complexe sportif de Boissy-sous-Saint-Yon : 2019-2020 - Création d'une bibliothèque à Boissy-sous-Saint-Yon : 2018

Action 3-11 : Rénover le patrimoine culturel et historique (Parc Boussard de Lardy)	
Descriptif	- Rénover le parc Boussard de Lardy – seul jardin art déco d'Ile de France, inscrit à l'inventaire des Monuments historiques. - Aire de jeux à Janville-sur-Juine : 2018
Pilote(s), partenaires	Commune de Lardy, DRAC, UDAP, Fondation du Patrimoine
Calendrier prévisionnel de réalisation	- Etude : 2017-2018 - Réalisation : 2019

Thématique 4 – MOBILITES

Diagnostic et Enjeux du territoire :

L'utilisation de la voiture comme moyen de transport reste prédominante, notamment pour se rendre au travail. Plus de 2/3 des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi utilisent en effet ce mode de transport ce qui est inférieur à la moyenne nationale (72%). Seuls 15% utilisent les transports en commun. Le réseau de voiries nationales et départementales orientées principalement dans un axe nord/sud (N20 notamment), avec une quasi-inexistence de transports transversaux.

Le RER C dessert 4 gares sur le territoire : à Etréchy, Chamarande, Bouray-sur-Juine et Lardy. Le territoire est également desservi par quelques lignes de bus. Néanmoins, la part d'utilisation des transports en commun n'est importante que pour les destinations parisiennes. Le maillage en liaisons douces est relativement faible sur le territoire. 2 itinéraires sont recensés dans le SDDCD (Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces, approuvé en 2003) : le premier d'Etampes à Etréchy, passe par Auvers-Saint-Georges (itinéraire n°8) ; le second d'Auvers-Saint-Georges à Ballancourt sur Essonne, passe par Janville-sur-Juine, Bouray-sur-Juine et Lardy (itinéraire n°16).

En termes de mobilité pour tous, certaines communes sont concernées par des problématiques de non accessibilité des services aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite). D'autre part, une étude a été réalisée concernant le transport à la demande.

Enfin, certaines communes font face à des problèmes de trottoirs dégradés, qui ne favorisent pas la marche pour les trajets de proximité (risque d'accidents, inconfort).

Objectifs :

Objectifs stratégique :

- Augmenter la part modale liée aux mobilités douces
- Permettre la mobilité de tous

Objectifs opérationnels :

- Densifier le maillage de liaisons douces
- Renforcer les dessertes de transport en commun
- Améliorer l'accès des services aux PMR
- Offrir un service de Transport à la Demande

Actions concrètes et opérationnelles :

Action 4-1 : Réaliser un Schéma Directeur sur la CCEJR	
Descriptif	A partir d'une cartographie des liaisons douces existantes (Marche, vélo mais aussi transports en commun) à réaliser, un Schéma directeur des liaisons douces sera établi pour la CCEJR. Ce Schéma directeur doit prévoir l'accès aux services, sites remarquables et patrimoniaux, et la jonction entre les pôles du territoire. La création de liaisons douces supplémentaires sera Planifiée conjointement à l'établissement du Schéma directeur.
Pilote(s), partenaires	CCEJR, CD91, PNR
Calendrier prévisionnel de réalisation	2017

Action 4-2 : Créer des liaisons douces (marche, vélo) et PMR	
Descriptif	Cette action est conditionnée par la planification qui sera réalisée dans l'action 4-1. Pour chaque liaison douce à créer, il s'agira de : - réaliser les études techniques nécessaires (appel d'offre, choix du BE, étude avec analyse de la situation existante, mesures d'aménagement, cartographie), - puis réaliser des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage. Certains liaisons douces à créer ont d'ores et déjà été identifiées : - 4-2-1 : création d'une voie verte reliant celle de Saint Vrain à

	celle de Lardy et dans la continuité d'un cheminement doux reliant le centre de Bouray à la gare de Bouray située à Lardy - 4-2-2 : aménagement d'une voie verte passant derrière l'entreprise Renault permettant une amélioration de la circulation en direction du collège de Lardy
Pilote(s), partenaires	Communes concernées
Calendrier prévisionnel de réalisation	- 4-2-1 Voie verte et cheminement doux à Lardy – Etude : 2017 - 4-2-1 Voie verte et cheminement doux à Lardy – Réalisation des travaux : 2018 - 4-2-2 Voie verte derrière Renault- Etude : 2017-2018 - 4-2-2 Voie verte derrière Renault- Réalisation des travaux : 2019

Action 4-3 : Créer des dessertes supplémentaires de transports en commun	
Descriptif	Le contenu de cette action sera défini après la réalisation du Schéma directeur (action 4-1).
Pilote(s), partenaires	STIF, CD91, Conseil Régional IdF
Calendrier prévisionnel de réalisation	Après action 4-1

Action 4-4 : Développer les modes de transport alternatifs	
Descriptif	Le développement de modes de transport alternatifs concerne aussi bien la réflexion sur une offre de service d'auto-partage, l'amélioration du réseau d'autostop organisé Rezo-Pouce sur l'ensemble du territoire, ou encore la mise en place d'un service de Transport à la Demande (ou l'extension de l'activité d'une structure l'exerçant déjà). La première étape de ce dernier point consistera à réactualiser le diagnostic réalisé dans le cadre du PACTE, pour y inclure le nouveau périmètre de la CCEJR.
Pilote(s), partenaires	CD91, PNR
Calendrier prévisionnel de réalisation	A définir

Action 4-5 : Soutenir les actions inscrites dans les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap)	
Descriptif	Il s'agira en particulier de rénover les cheminements du parc de l'Hôtel de ville de Lardy afin d'améliorer l'accès des services aux PMR.
Pilote(s), partenaires	Communes concernées, Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence des Espaces Verts, CD 91
Calendrier prévisionnel de réalisation	- rénovation des cheminements du parc de l'Hôtel de ville de Lardy : Etude en cours, Réalisation en 2017

Action 4-6 : Réaménagement du pôle « Gare de Bouray »	
Descriptif	A renseigner
Pilote(s), partenaires	CCEJR, Commune de Lardy, STIF, SNCF Réseau, Transporteurs, CCVE
Calendrier prévisionnel de réalisation	Etudes : en cours Réalisation : 2017-2018

Thématique 5 - TRANSITION ECOLOGIQUE

Diagnostic et Enjeux du territoire :

L'enjeu énergétique lié au bâti est important sur le territoire, du fait de l'ancienneté du parc résidentiel et de la forte proportion de pavillons. La consommation énergétique du bâti résidentiel – qui représente la majeure partie de la consommation énergétique du territoire – est ainsi supérieure à la moyenne départementale et régionale [DIAG CCEJR, 2013 – dont les conclusions sur ce point peuvent être étendues aux communes ayant rejoint la CEJR en 2016]. Le panorama énergétique doit toutefois être étudié pour les autres secteurs (activités industrielles, activités tertiaires, etc.). Certains éléments sont disponibles pour Etréchy : La consommation énergétique par emploi tertiaire y est également supérieure à la moyenne départementale et régionale, et la part du secteur tertiaire représente environ 20% de la consommation énergétique du territoire [DIAG Etréchy, 2016].

Enfin, peu - voir pas - de données concernant les performances énergétiques des bâtiments publics sont disponibles au niveau de la CCEJR.

Objectifs :

Objectif stratégique : réduire les consommations énergétiques des bâtiments (en particulier bâtiments publics)

Objectifs opérationnels :

Améliorer la connaissance sur les performances énergétiques des bâtiments du territoire

Mettre en évidence les potentiels d'économies d'énergie des bâtiments

Identifier le montant des investissements nécessaires pour valoriser les bâtiments publics, afin d'impulser des travaux de rénovation

Sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie

Inciter les habitants au passage à l'acte en matière d'amélioration de la performance thermique des logements

Actions concrètes et opérationnelles :

Action 5-1 : Réaliser les diagnostics énergétiques de bâtiments publics	
Descriptif	Les bâtiments prioritaires pour l'étude seront dans un premier temps définis, en fonction de critères tels l'âge du bâtiment, sa surface, etc. Une sensibilisation des communes aux diagnostics énergétiques sera ensuite menée. Enfin, l'étude sera réalisée (après choix du BE par appel d'offre).
Pilote(s), partenaires	Partenaires : ADEME, Région, Communes, PNR, ALEC-OE (Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne)
Calendrier prévisionnel de réalisation	2018 - 2019

Action 5-2 : Réaliser des travaux de rénovation de bâtiments publics	
Descriptif	Cette action est soumise aux résultats de l'étude de diagnostic (action 5-1), dont les conclusions seront analysées pour définition d'un plan pluriannuel de travaux. Les travaux seront réalisés sur la base des préconisations faites. Un effort particulier sera mené en termes de communication sur les opérations réalisées (exemplarité des collectivités)

Pilote(s), partenaires	Partenaires : ADEME, Région, Communes
Calendrier prévisionnel de réalisation	Après action 5-1

Action 5-3 : Construire des bâtiments publics performants

Descriptif	Un cahier des charges sera défini dans un premier temps qui permettra de décrire les attendus en termes de performance énergétique et d'utilisation de sources alternatives d'énergie. A noter : cette action est à articuler en fonction des actions des autres thèmes, par ex. construction de crèche
Pilote(s), partenaires	CCEJR
Calendrier prévisionnel de réalisation	En lien avec les actions 6-1 et 6-2

Action 5-4 : Organiser des événements dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales (forum énergie...).

Descriptif	Pour sensibiliser le public aux déperditions de chaleur dans leur habitat, une thermographie aérienne infrarouge pourra être réalisée et/ou une « nuit de la thermographie » organisée. Un « forum énergie » sera également organisé, avec une permanence de l'Espace Info Energie, la présentation des entreprises locales, etc.
Pilote(s), partenaires	Partenaires : EIE, PNR, entreprises locales, ALEC-OE
Calendrier prévisionnel de réalisation	2018

Action 5-5 : Développer un éclairage public plus respectueux de l'environnement

Descriptif	Une réflexion est en particulier à mener sur la mise en place d'un éclairage adapté selon les heures et les besoins, l'utilisation de technologies plus économes en énergie (LED), et la réduction des nuisances lumineuses. L'obtention du label « Villes et villages étoilés » sera en particulier recherchée.
Pilote(s), partenaires	CCEJR selon prise de compétence, ADEME, ENEDIS, SICAE
Calendrier prévisionnel de réalisation	2017

Thématique 6 – COHÉSION SOCIALE

Diagnostic et Enjeux du territoire :

En termes de **petite enfance**, le territoire dispose d'un RAM (Relais Assistantes Maternelles), avec une centaine d'assistantes maternelles sur l'ancien périmètre de la CCEJR, et environ autant sur les 3 communes qui l'ont rejointe en janvier 2016. Les structures d'accueil collectif sont majoritairement associatives (multi-accueil) : 2 crèches parentales à Etréchy (pôle 1), 1 à Lardy et 1 à Bouray-sur-Juine (pôle 2), 1 micro crèche et une Halte Garderie (non associative) à Souzy-la-Briche (pôle 3). La capacité d'accueil globale des enfants de 0 à 3 ans sur le territoire est supérieure à la demande. Néanmoins, cette offre consiste pour une très grande partie en un accueil

Sur les 518 enfants de moins de 3 ans recensés en 2014, 374 ont besoin d'un mode de garde. Le territoire propose 316 places en accueil individuel et 75 places en accueil collectif (391 au total) [RA SEJ].

individuel (assistantes maternelles) ; la demande en accueil collectif est loin d'être satisfaite. Par ailleurs, le Multi-Accueil de Lardy fait actuellement face à des problèmes de locaux qui nécessitent une réponse rapide.

En termes d'**accueil de loisirs**, le territoire dispose de 6 centres de loisirs (1 à Boissy-le-Cutté et 2 à Etréchy (pôle 1), 1 à Lardy et 1 à Bouray-sur-Juine (Pôle 2), 1 à Boissy-sous-Saint-Yon (pôle 3). Deux d'entre eux font face –ou vont prochainement faire face – à des problèmes de capacité d'accueil pour l'accueil du mercredi ; des projets ont été lancés pour répondre à ces difficultés :

Le centre Schuman à Etréchy va faire face à une arrivée conséquente d'enfants supplémentaire (nouveau quartier) d'une part, et à la réquisition des salles qu'il occupe par l'école d'autre part.

Le centre de Bouray-sur-Juine doit utiliser des salles de l'école pour accueillir l'ensemble des enfants.

En termes d'accueil périscolaire, un projet a également été lancé pour répondre aux difficultés du centre de Boissy-sous-Saint-Yon, qui a une capacité d'accueil limite (utilisation de salles de classe).

A noter : l'état du centre de Boissy-le-Cutté est préoccupant.

D'autres problèmes se font sentir en termes d'accueil périscolaire à Bouray-sur-Juine dont la capacité d'accueil est juste (utilisation des salles de classe + réfectoire et petit préau de l'école), de même qu'à Villeconin, à Saint Yon (une petite salle unique pour accueillir la trentaine d'enfants présents le soir), à Chamarande (où une partie du réfectoire est utilisée pour l'accueil de la quarantaine d'enfants le soir) et à Etréchy - Vrigneaux (utilisation des salles de classes avec plusieurs navettes de transport en car).

L'accueil en période de vacances n'est quant à lui pas problématique, puisque le nombre d'enfants accueillis est nettement moindre qu'en période scolaire.

En termes de **restauration scolaire** enfin, les capacités d'accueil limites à Etréchy (Schuman et Saint-Exupéry) et Bouray-sur-Juine, malgré la mise en place de plusieurs services, ne permettraient pas d'absorber une augmentation sensible du nombre d'enfants accueillis.

Objectifs :

Objectif stratégique : Améliorer l'offre en services d'accueil de l'enfant sur le territoire, en maintenant un équilibre au niveau des 3 pôles structurants

Objectifs opérationnels :

Compléter l'offre de service d'accueil collectif du jeune enfant (0-3 ans)

Augmenter les capacités d'accueil des centres de loisir et de l'accueil périscolaire, en cohérence avec le besoin

- Proposer l'accueil d'enfants dans des locaux de qualité

- Accroître et élargir l'offre de service auprès des adolescents

Actions concrètes et opérationnelles :

Action 6-1 : Aménager et construire 3 centres de loisirs	
Descriptif	Plusieurs constructions sont prévues dans cette action : - Construction d'un centre de loisirs à Etréchy (pôle 1) - Construction d'un centre de loisirs à Boissy-le-Cutté (pôle 2) - Construction / aménagement d'un centre de loisirs à Boissy-sous-Saint-Yon (pôle 3))
Pilote(s), partenaires	CCEJR, CD91, CAF
Calendrier prévisionnel de réalisation	- Centre de loisirs à Etréchy : A définir - Centre de loisirs à Boissy-le-Cutté : A définir - Centre de loisirs à Boissy-sous-Saint-Yon : 2017

Action 6-2 : Construire 2 structures d'accueil collectif du petit enfant	
Descriptif	Cette action concerne la construction de 2 structures : - une crèche ou micro-crèche à Lardy (pôle 2) - une crèche ou micro-crèche à Saint Yon ou Boissy-sous-Saint-Yon (pôle 3))
Pilote(s), partenaires	CCEJR, CD91, CAF
Calendrier prévisionnel de réalisation	A définir

Action 6-3 : Créer une maison des associations à Boissy-sous-Saint-Yon	
Descriptif	Cette action concerne la construction d'une maison des associations après destruction de la maison existante.
Pilote(s), partenaires	Commune de Boissy-sous-Saint-Yon
Calendrier prévisionnel de réalisation	A définir

Action 6-4 : Organiser des événements en direction des 12-18 ans et renforcer les actions existantes	
Descriptif	Différentes actions seront menées : - La création d'un événement sportif « Natural Games », visant à promouvoir l'activité sportive dans un environnement existant, en utilisant les éléments de la ville (par ex : courses, skate park, escalade...). Les jeunes participeront à la préparation de l'environnement pour l'accueil du public. - Le renforcement de l'Echo Festival, événement multiculturel et artistique qui donne la parole aux jeunes artistes en partenariat avec des professionnels, ouvert à un public intergénérationnel - Le renforcement des projets Géo Graffiti, qui favorisent l'accès des jeunes à la création artistique (graffitis sur surfaces mises à disposition par des partenaires)
Pilote(s), partenaires	CCEJR
Calendrier prévisionnel de réalisation	- Natural Games : 2017 - Echo Festival : annuel - Géo Graffiti : plusieurs fois par an

Action 6-5 : Créer un ensemble musical intercommunal	
Descriptif	Cette action concerne la formation d'un ensemble musical, réunissant le potentiel des 3 conservatoires (Etréchy, Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon). L'objectif est de rayonner sur l'ensemble du territoire de la CCEJR – et notamment sur les zones où l'accès aux activités culturelles est difficile -, mais également au-delà de son périmètre, constituant un outil culturel Sud-Essonnien.
Pilote(s), partenaires	
Calendrier prévisionnel de réalisation	- Etude : 2018 - Mise en œuvre : 2019

Annexe 2 : Actions prévues pour 2017

Action	Planning	Coût estimé (k€)
1-3 Créer 3 maisons de services au public (MSAP)	- Création de la MSAP à Boissy-sous-Saint-Yon : 2017 - Démarrage de l'étude concernant les 2 MSAP supplémentaires : 2017	
1-4 : Aménager un cabinet médical pluridisciplinaire à Janville sur Juine	A définir	
2-3 : Améliorer la « visibilité » des commerces de proximité	2017	
2-4 : Inciter à la structuration associative du réseau économique	2017	
2-5 : Créer un schéma d'aménagement commercial	Selon initiatives communales	
2-6 : Conseiller les commerçants sur la sécurisation de leur commerce	2017	
3-1 : Réaliser une étude concernant l'identité économique du territoire	2017	
3-2 : Réaliser un l'aménagement économique de la gare de Lardy	Etudes : 2017	2 000
3-4 : Requalifier et aider au développement des zones d'activité du territoire	2017-2018	
3-5 : Mise à disposition de locaux pour y accueillir des activités sous statut libéral à Bouray-sur-Juine	A définir	
3-10 : Créer ou rénover des équipements de sport et de loisirs de proximité	- Aménagements des espaces sportifs extérieurs du complexe sportif Cornuel à Lardy + city park : 2017 - Réhabilitation du complexe sportif Panserot à Lardy (1 ^{ère} phase : création de deux terrains de grands jeux éclairés	200 1 850

	en gazon synthétique et remplacement de ceux engazonnés) : 2017 - Réhabilitation du complexe sportif Panserot à Lardy (2^{ème} phase : réhabilitation des tribunes, vestiaires gymnase) : A définir - Aménagement du Stade à Etréchy : A définir - Réfection du COSEC à Etréchy : A définir - Création d'un terrain multisports à Etréchy : A définir - Création et aménagement d'aires de jeux pour enfants (Etréchy) : A définir	
3-11 : Rénover le patrimoine culturel et historique (Parc Boussard de Lardy)	Etude : 2017-2018	
4-1 : Réaliser un Schéma Directeur sur la CCEJR	2017	
4-2 : Créer des liaisons douces (marche, vélo) et PMR	- 4-2-1 Voie verte et cheminement doux à Lardy – Etude : 2017 - 4-2-2 Voie verte derrière Renault- Etude : 2017-2018	
4-4 : Développer les modes de transport alternatifs	A définir	
4-5 : Soutenir les actions inscrites dans les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap)	- rénovation des cheminements du parc de l'Hôtel de ville de Lardy : Etude en cours, Réalisation en 2017	300
4-6 : Réaménagement du pôle « Gare de Bouray »	Etudes : en cours Réalisation : 2017-2018	
5-3 : Construire des bâtiments publics performants	En lien avec les actions 6-1 et 6-2	
5-5 : Développer un éclairage public plus respectueux de l'environnement	2017	
6-1 : Aménager et construire 3 centres de loisirs	- Centre de loisirs à Etréchy : A définir - Centre de loisirs à Boissy-le-Cutté : A définir - Centre de loisirs à Boissy-sous-Saint-Yon : 2017	
6-2 : Construire 2 structures d'accueil collectif du petit enfant	A définir	
6-4 : Organiser des événements en direction des 12-18 ans et renforcer les actions existantes	- Natural Games : 2017 - Echo Festival : annuel - Géo Graffiti : plusieurs fois par an	

M. HELIE regrette l'absence de la notion de sécurité

M. FOUCHER le regrette, mais rappelle qu'il fallait que nos actions soient en rapport avec les 6 orientations fixées par les services de l'Etat. Cette notion sera intégrée dans le futur projet de territoire.

Mme DAMON indique considérer ce contrat comme étant la feuille de route de l'interco sur plusieurs années. Elle demande si les sujets des produits phytosanitaires et le sujet des anciens peuvent y figurer.

M. FOUCHER répond que le sujet des produits phytosanitaires reste appartenir aux communes. Concernant les aînés c'est un service qui fonctionne sur la CC et qui continuera à progresser.

Mme DAILLY précise que ce sont des projets d'investissements qui s'inscrivent dans ce contrat. Elle suggère qu'au lieu du terme, peut-être réducteur, « Bassin d'apprentissage » soit indiqué « piscine ».

M. FOUCHER répond que c'était pour montrer une attitude raisonnable de la CC.

M. TOUZET intervient un indiquant qu'une piscine représente d'énormes dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la masse salariale.

Mme DAMON demande quelles sont les subventions que l'on peut prétendre et les critères d'attribution.

M. FOUCHER répond que pour l'instant on ne connaît pas le montant des subventions allouées.

M. TOUZET indique qu'il y a pour l'instant une enveloppe nationale car la loi de finances est en cours de vote. L'idée est d'aller vite dans les projets afin d'avoir le maximum de chance d'obtenir des crédits.

Mme DAMON trouve paradoxale de faire disparaître des terres agricoles au profit de bases logistiques. Elle demande si ces projets sont entérinés

M. FOUCHER répond que les PLU sont en cours, ils sont finalisés aussi bien sur la commune de Mauchamps que de Chamarande. Le contrat de ruralité ne prévoit pas d'autres zones à aménager.

Mme DUBOIS précise que la zone qui va être créée est source d'emplois, ce qui est également une priorité.

M. TOUZET ajoute qu'au vu des baisses de dotations à venir, il est préférable de maintenir un niveau de service pour les administrés. Préserver les terres agricoles est honorable, mais le territoire s'appauvrit et il est plus raisonnable de miser sur le développement économique.

Vu la décision prise par le Comité Interministériel aux ruralités le 20 mai 2016,

Vu la lettre circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales en date du 23 juin 2016,

Vu le projet présenté,

Le rapport du Président entendu,

APRES DELIBERATION, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE le contrat de ruralité pour les années 2017-2020

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.